MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Arrêté du 21 mars 1994 fixant la date des épreuves et la liste des centres d'examen pour le recrutement exceptionnel de contrôleurs des services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre (femmes et hommes)

NOR: TEF09400305A

Par arrêté du ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle en date du 21 mars 1994, le concours pour le recrutement exceptionnel de dix-huit contrôleurs des services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre (femmes et hommes) aura lieu le 23 juin 1994.

Des centres d'examen seront ouverts dans les directions régionales du travail et de l'emploi ainsi que dans les départements et collectivités territoriales d'outre-mer.

Les épreuves orales se dérouleront à Paris.

Arrêté du 22 mars 1994 complétant l'arrêté du 17 juin 1980 portant homologation de titres et de diplômes de l'enseignement technologique

NOR: TEFF9400328A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,

Vu la loi nº 71-577 du 16 juillet 1971 d'orientation sur l'enseignement technologique, et notamment son article 8;

Vu le décret n° 92-23 du 8 janvier 1992 relatif à l'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique;

Vu l'arrêté du 17 juin 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique, complété par les arrêtés des 29 janvier 1981, 8 avril 1981, 6 octobre 1981, 25 février 1982, 2 septembre 1982, 22 avril 1983, 2 janvier 1984, 12 octobre 1984, 16 avril 1985, 2 octobre 1985, 25 juillet 1984, 16 avril 1985, 2 octobre 1985, 25 juillet 1988, 18 juillet 1987, 17 décembre 1987, 2 mars 1988, 29 avril 1988, 28 juillet 1988, 6 décembre 1988, 28 février 1989, 19 mai 1989, 26 juillet 1989, 7 février 1990, 9 avril 1990, 10 juillet 1990, 23 août 1990, 5 novembre 1990, 16 septembre 1991, 13 avril 1992, 22 mai 1992, 10 juillet 1992, 14 octobre 1992, 15 décembre 1992, 4 février 1993, 6 mai 1993, 18 juin 1993, 29 juillet 1993, 17 novembre 1993 et 6 décembre 1993,

Arrête :

Art. 1^{et}. – Les diplômes ci-dessous énumérés sont inscrits sur la liste d'homologation au titre des homologations de droit.

GROUPE	DÉNOMINATION DU TITRE OU DIPLÔME	NIVEAU
	I. – Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	
	Ministère de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur	
44	Diplôme de l'Ecole multinationale des affaires du groupe E.S.C. de Bordeaux	li.
	II. – Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	
44	Diplôme de l'Ecole de hautes études commer- ciales du Nord (E.D.H.E.C.), Lille	11
31, 44	Diplôme préparatoire aux études comptables et financières (D.P.E.C.F.)	III .
31, 44	Diplôme d'études comptables et financières (D.E.C.F.)	11
31, 44	Diplôme d'études supérieures comptables et financières (D.E.S.C.F.)	<u> </u>
31, 44	Diplôme d'expertise comptable (D.E.C.)	1
44	Diplôme de l'institut d'économie scientifique et de gestion de Lille	,1
44	Diplôme de l'institut supérieur du commerce de Paris	
	III Ministère de l'éducation nationale	
37	Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (décret n° 67-138 du 22 février 1967)	111

GROUPE	DÉNOMINATION DU TITRE OU DIPLÔME	NIVEAU
37	Certificat d'aptitude aux fonctions d'éducateur technique (décret n° 76-47 du 12 janvier 1976)	II(
37	Certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur- éducateur (décret nº 70-240 du 9 mars 1970)	IV

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 22 mars 1994.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur du cabinet,

H. ROUANET

Arrêté du 23 mars 1994 complétant l'arrêté du 17 juin 1980 portant homologation de titres et de diplômes de l'enseignement technologique

NOR: TEFF9400327A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,

Vu la loi nº 71-577 du 16 juillet 1971 d'orientation sur l'enseignement technologique, et notamment son article 8;

Vu le décret nº 92-23 du 8 janvier 1992 relatif à l'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique;

Vu l'arrêté du 17 juin 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique, complété par les arrêtés des 29 janvier 1981, 8 avril 1981, 6 octobre 1981, 25 février 1982, 2 septembre 1982, 22 avril 1983, 2 janvier 1984, 12 octobre 1984, 16 avril 1985, 2 octobre 1985, 25 juillet 1986, 1° juillet 1987, 17 novembre 1987, 2 mars 1988, 29 avril 1988, 28 juillet 1988, 6 décembre 1988, 28 février 1989, 19 mai 1989, 26 juillet 1989, 7 février 1990, 9 avril 1990, 10 juillet 1990, 23 août 1990, 5 novembre 1990, 16 septembre 1991, 13 avril 1992, 22 mai 1992, 10 juillet 1992, 14 octobre 1992. 15 décembre 1992, 4 février 1993, 6 mai 1993, 18 juin 1993, 29 juillet 1993, 17 novembre 1993 et 6 décembre 1993,

Arrête:

Art. 1er. – Les titres et diplômes ci-dessous énumérés sont inscrits sur la liste d'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Ils sont classés selon la nomenclature interministérielle par groupes de formation et par niveau.

GROUPE	DÉNOMINATION DU TITRE OU DIPLÔME	NIVEAU
	I. – Ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle	
	A.F.P.A.	
05	C.P.P. Staffeur	٧
33	C.F.P. Technicien en administration des ventes bilingue et commerce international	IV
39	Garçon ou serveuse en restauration	٧
39	Ancien intitulé: Garçon ou serveuse de restaurant brasserie	٧
	A.F.I Centre Llerena	
24	C.F.P. Conducteur routier, option Transport urbain	V
	II. – Ministère de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur	
44	Institut de management européen des affaires Titre de cadre commercial international tech-	
	nique de l'I.M.E.A	li

GROUPE	DÉNOMINATION DU TITRE OU DIPLÔME	NIVEAU
42, 44	Lincoln International Business School, Paris Certificat d'études supérieures de management Sup de pub Campus, Institut supérieur	11
33, 34	de communication et marketing, Paris Certificat d'études supérieures en communica- tion et marketing, options Publicité, marketing	II
22	Chambre de commerce et d'industrie de l'Indre, Châteauroux	111
33	Cycle d'enseignement supérieur commercial Formatec E.T.	"
10, 11, 12 10, 11, 12	Technicien en régulation et métrologie, options Automatismes, électronique industrielle Technicien supérieur en régulation et métrolo-	IV
(0) (1) /2	gie, options Automatismes, électronique industrielle, bureau d'études	181
10, 11, 12	Technicien en contrôle régulation, options Automatismes industriels, systèmes numériques de contrôle commande, installation et maintenance	IV
10, 11, 12	Technicien supérieur en contrôle régulation, options Automatismes industriels, systèmes numériques de contrôle commande, informatique industrielle et réseaux	
28	C.I.F. Gonesse / C.C.I. Val-d'Oise Gestion de production et de maintenance assistée par ordinateur	II
26	I.F.A.M. Normandie Opérateur D.A.O. Bâtiment	IV
34	I.R.C.O.M. Diplôme de l'Ircom	li
33	III. – Ministère des entreprises Réseaux des instituts des forces de vente Cycle de technicien des forces de vente	IV
33	Bretagne. Cycle de technicien supérieur des forces de vente	111
33, 34	et des affaires, I.S.E.AI.T.L. Certificat d'études supérieures I.S.E.AI.T.L., options Marketing, tourisme, gestion d'entre- prise	III
01	C.E.Z. de Rambouillet Technicien spécialisé de la bergerie nationale: conduite et gestion de la production ovine C.F.P.H., centre de formation	ill
01, 33	et de promotion horticole, Rhône-Alpes Technicien conseil en commerce horticole V. – Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	IV
32	Université Pierre-et-Marie-Curie, Paris Informatique appliquée aux sciences de la terre Diplôme universitaire double compétence, 2° cycle	IJ
01	Université Bordeaux-l D.E.S.T. des industries agroalimentaires VI. – Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	11
	Ministère de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur Institut des hautes étades économiques	
33, 34	et commerciales (I.N.S.E.E.C.) Certificat de fin d'études supérieures de commerce et de gestion	It

GROUPE	DÉNOMINATION DU TITRE OU DIPLÔME	NIVEAU
	VII. – Ministère de la culture et de la francophonie	
}	Direction de la musique et de la danse	
36	Diplôme universitaire de musicien intervenant à l'école élémentaire et préélémentaire	III
35, 36	Diplôme d'état de professeur de musique Titre national en réseau.	W W
36, 42	Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur des écoles de musique	11
35, 36	Certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des écoles de musique	11
	Ecole régionale des beaux-arts de Tours	
36	Diplôme d'études supérieures en conservation- restauration des œuvres sculptées	П
	VII. – Ministère de la défense	
47	Institut géographique national, Saint-Mandé Certificat technique officier sciences-géographie	III
	VIII. – Conseil régional de la Bourgogne	
	Ministère de la culture et de la francophonie	
	C.F.AB.T.P., Auxerre	
36	Compagnon spécialisé en restauration du patri- moine architectural traditionnel	IV
	IX. – Préfet de la région Rhône-Alpes	
	C.F.C., centre de formation continue de la C.C.I. de Chambéry	
33	Assistant de développement pour les marchés franco-italiens	III

Art. 2. - L'arrêté du 22 mai 1992 susvisé est modifié comme suit :

GROUPÉ	DÉNOMINATION DU TITRE OU DIPLÔME	NIVEAU
	l. – Ministère délégué au commerce et à l'artisanat	
l	Institut de formation aux affaires et à la gestion	
31	Titre de l'I.F.A.G	II
•	II. – Ministère de la défense	
	Armée de l'air	
32 32	Brewet supérieur radar bord Brevet supérieur radar sol	11) ())

Art. 3. - L'arrêté du 17 novembre 1993 susvisé est modifié comme suit :

GROUPE	DÉNOMINATION DU TITRE OU DIPLÔME	NIVEAU
	I Ministère de l'éducation nationale	
04	Ecole nationale des sciences géographiques, E.N.S.G.	
	Titre de cartographe	IV
31, 33	II Préfet de la région Bretagne	
	C.C.I. du Morbihan (56 - Lorient)	
	Titre de l'institut de gestion des entreprises commerciales	Ri
	Homologation à compter de la promotion de 1989.	

Art. 4. – L'arrêté du 6 décembre 1993 susvisé est modifié comme suit :